



DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE  
Canton de Luneray

REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du quatre novembre deux mille vingt-deux, se sont réunis dans la salle du Conseil de la mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de M. Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : M. HATCHUEL, Mme BOURDON, M. DELABARRE, M. FOGT, Mme JORAND, M.PATENOTRE, Mme JOUAN, Mme RIGOULOT, M. SUEUR, Mme GUMEZ, Mme CARTIER, Mme MOREL et M. BLED.

Absents : Mme CARPENTIER

Était excusée : Mme Marie CARPENTIER qui a donné pouvoir à Mr DELABARRE Pascal,

Secrétaires de séance : Mme BOURDON Marie-Hélène

\*\*\*\*

Monsieur le Maire accueille ses collègues et conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T, propose de désigner Mme BOURDON en qualité de secrétaire de séance. Proposition acceptée à l'unanimité.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 Septembre 2022**

Monsieur le Maire recueille l'avis des membres du Conseil Municipal sur le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022 qui a été transmis à chacun d'eux avec la convocation à la présente séance. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par chacune des personnes présentes ce jour-là.

#### **Décision Modificative N°1- Délibération n°275-20221110**

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision modificative a pour vocation de modifier les crédits budgétaires votés lors du Budget Primitif 2022.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des mouvements comptables de cette DM n°1 a été distribué à chacun des membres présents et Monsieur le Maire demande à M. HATCHUEL d'apporter les précisions nécessaires à son interprétation.

Ce dernier indique qu'en cette fin d'année, il a été nécessaire de procéder à des ajustements sur les postes de dépenses liés à certaines charges de fonctionnement. C'est le cas notamment pour les dépenses d'électricité qui ont énormément augmenté en raison notamment de l'augmentation des tarifs.

La DM1 s'équilibre tant en dépense qu'en recette à la somme de 48 332 €.

Entendu cet exposé, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble de ces mouvements comptables équilibrés en dépenses et en recettes à la somme de **48 332€** qui font l'objet de la Décision Modificative n°1 du B.P 2022 ci-dessous :

**Décisions modificatives - BUDGET PRINCIPAL - 2022**  
**DM 1 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - 10/11/2022**

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
21534 (041) : Réseaux d'électrification	37 816,00	13258 (041) : Autres groupements	21 411,00
		238 (041) : Avances versées sur comm.immo.corporelles	16 405,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>37 816,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>37 816,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
60612 (011) : Energie - Electricité	8 916,00	7488 (74) : Autres attributions et participations	10 516,00
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	1 600,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>10 516,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>10 516,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>48 332,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>48 332,00</b>

**Centre de Gestion 76 : Renouvellement adhésion aux missions optionnelles – Délibération n°276-20221110**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les missions obligatoires du CDG 76, ainsi que leur position en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles.

Celles-ci sont proposées par le CDG 76 afin de compléter son action et offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Dans cet esprit, le Centre de Gestion propose ainsi de renouveler la convention cadre permettant à notre commune, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la commune pourra, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) dont notamment des conseils :

- En assistance chômage et précontentieux en ressources humaines
- en assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- pour la réalisation des dossiers CNRACL
- le classement des archives
- le Conseil et assistance au recrutement
- l'Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- et toute autre mission.

Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la commune.

Ces missions optionnelles vont permettre d'assister la commune dans le rôle d'employeur.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service de missions optionnelles et de l'autoriser à signer la convention correspondante car la commune va faire appel au CDG76 pour effectuer une vérification de certains traitements versés au personnel communal et éventuellement aux services des archives car la commune a besoin de remettre de l'ordre dans ses archives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

### **Centre de Gestion 76 : Renouvellement adhésion à la mission « Santé Prévention » – Délibération n°277-20221110**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'adhésion au service médecine préventive de la commune auprès du CDG76 pour le suivi médical des agents communaux arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Afin de continuer à bénéficier de ce service, il convient de délibérer pour le renouvellement de cette prestation.

Monsieur le Maire propose donc de continuer à adhérer au Pôle « Santé Prévention » pour la période 2023-2026 et de l'autoriser à signer la convention correspondante avec le président du CDG76.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

### **Don à la commune assorti d'une condition – Délibération n°278-20221110**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la succession de Mme Chantal HERVAL née LEBAUDY, l'étude notariale de Maîtres Leconte, Brun et Maugendre, sise à Beauvais a indiqué que la fille de l'ancien maire de Longueville-sur-Scie, ancien conseiller général et ancien président de la commission administrative du département, Mr André LEBAUDY avait rédigé un testament aux termes duquel elle léguait à la commune la somme de 7 000 €.

Mais ce leg est assorti d'une condition particulière qui consiste pour la commune à fleurir deux fois par an, pendant 30 ans après le décès des époux HERVAL, les deux sépultures aux noms de familles LEBAUDY et HERVAL.

La commune devra vérifier et remédier éventuellement à la détérioration des joints et inscriptions figurant sur ces deux tombes.

Considérant, que ce leg est assorti de conditions, il appartient à l'assemblée d'accepter ou de refuser ce leg conformément à l'article L 2242-1 du CGCT.

En mémoire de Mr André LEBAUDY, qui a tant fait pour la commune et pour le canton et afin de donner satisfaction à sa fille, Chantal HERVAL, Monsieur le Maire propose d'accepter ce leg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

### **Attribution de subvention de fonctionnement aux associations – Délibération n°279-20221110**

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

-**CAL FOOTBALL** : il est proposé d'attribuer une subvention de 2 106 €

-**BADMINTON DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE** : il est proposé d'attribuer une subvention de 873 €

-**FITNESS DE LONGUEVILLE SUR SCIE** : il est proposé d'attribuer une subvention de 250 €

Le crédit nécessaire soit la somme de : **3 229 €** sera prélevée à l'article 6574 du Budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

## **Informations diverses**

Formation Budget à Criquetot-sur-Longueville : Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'organisme Mycènes Conseil, agréé pour la formation des élus locaux dans le cadre de leur mandat, propose de mettre en place une action de formation dans la commune de Criquetot-Sur-Longueville pour une formation Budget & Finances à la mairie de Criquetot-sur-Longueville le 14 janvier 2023.

Illumination de Noel : Monsieur Le Maire propose, en raison de la hausse importante du coût de l'électricité, de modifier comme suit les dates des illuminations de Noel de la commune :

- Du 15 Décembre 2022 au 09 Janvier 2023,

Proposition acceptées à l'unanimité.

Par ailleurs, il est signalé un dysfonctionnement de l'éclairage de l'église et de la maison de la Trésorerie.

Monsieur le Maire va demander au personnel communal de régler ce souci.

Travaux de voirie : Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les travaux d'enrobé pour la Sente des Bois et la Rue du Chant des Oiseaux auront lieu le Mardi 15 Novembre 2022.

Cimetière : Monsieur Le Maire propose d'étudier pour mettre une partie du cimetière en herbe afin d'avoir facilité à l'entretenir.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire remercie ses collègues de leur participation et lève la séance à 20h00.